

Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU CŒUR D'HERAULT

~~~~~

Relevé de décision  
du Comité syndical du Vendredi 27 Mai 2016

L'an deux mil seize le vingt sept mai à quatorze heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 11 mai 2016.

|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                | Christian BILHAC (représenté par M.DUPONT Laurent), Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Bernard FABREGUETTES, Joëlle GOUDAL, Audrey GUERIN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Marie PASSIEUX, Yolande PRULHIERE, Claude REVEL (représenté par M. Jean COSTES) Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET. |
| Absents ou excusés :                                             | Claude CARCELLER, Alain CHALAGUIER, Jacky GALABRUN, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Patrick LAMBOLEZ, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Marie Pierre PONS, Michel SAINTPIERRE.                                                                                                                                                            |
| <b>Invités : 29 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

**DÉLIBÉRATION N° 2016-13 : CONVENTION 2016 ENTRE LE SYDEL ET LES COMMUNAUTES DE COMMUNES RELATIVE AU CONTRAT LOCAL DE SANTE DU CŒUR D'HERAULT**

Vu le Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault, signé en 2013 par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé,

Vu l'avenant signé en 2015 qui prévoit jusqu'en 2017 un plan d'actions selon les priorités suivantes :

- La Permanence des Soins et l'Aide Médicale Urgente,
- La santé mentale des jeunes,
- Le panier de services en santé publique (addictions, nutrition, accès aux droits et aux soins, santé en lien avec l'environnement, lutte contre le cancer...),
- La santé en lien avec la culture (articulation avec le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle du Cœur d'Hérault),
- Le parcours des personnes âgées (articulation avec la MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie).

Considérant que les trois premières années d'animation et de mise en œuvre d'actions sur le Cœur d'Hérault ont permis de mettre en exergue le partenariat qui unit fortement le Contrat Local de Santé et les trois Communautés de Communes sur des thématiques diverses (santé mentale des jeunes, addictions, nutrition...etc).

Considérant qu'il convient de formaliser l'ensemble de ces articulations par une convention entre le Pays et les trois Communautés de Communes – Clermontois, Lodévois et Larzac, Vallée de l'Hérault

- Le travail en partenariat sur les thématiques inscrites au sein du Contrat Local de Santé et de son avenant,
- La représentation des Communautés de Communes au sein des instances de gouvernance du Contrat Local de Santé (Commission santé du Pays Cœur d'Hérault, groupes de travail thématiques...etc),
- La participation des Communautés de Communes au financement de l'Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins du Cœur d'Hérault, dans le cadre d'un versement annuel de 25 200 euros (soit 8400 euros par Communauté de Communes) au Pays Cœur d'Hérault.

**Le Comité Syndical**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DÉCIDE**  
**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'approuver** la convention 2016 entre le SYDEL et les Communautés de Communes relative au Contrat Local de Santé, dans laquelle les partenaires s'engagent sur :
  - Le travail en partenariat sur les thématiques inscrites au sein du Contrat Local de Santé et de son avenant,
  - La représentation des Communautés de Communes au sein des instances de gouvernance du Contrat Local de Santé (Commission santé du Pays Cœur d'Hérault, groupes de travail thématiques...etc),
  - La participation des Communautés de Communes au financement de l'Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins du Cœur d'Hérault, dans le cadre d'un versement annuel de 25 200 euros (soit 8400 euros par Communauté de Communes) au Pays Cœur d'Hérault.
  
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférant à cette affaire.

**DÉLIBÉRATION N° 2016-14 : PRIX DE LA TRES PETITE ENTREPRISE (TPE) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTPELLIER**

Vu le Prix de la TPE fondé en 2003 qui valorise et met à l'honneur les très petites entreprises du territoire Cœur d'Hérault à l'échelle du Département de l'Hérault, et du Gard.

Considérant sa renommée, son impact à l'échelle des différents territoires couverts et le partenariat qu'il mobilise

Considérant que depuis 2012, pour la 10<sup>ème</sup> édition, le territoire d'action du prix s'est élargi avec l'entrée du Département du Gard.

Vu qu'une ouverture de la couverture géographique a été actée par le Comité de pilotage du Prix TPE pour en faire un évènement de valorisation de la TPE Régional

Considérant que l'intégration de nouveaux territoires nécessite un redécoupage géographique afin de réduire les disparités de taille et optimiser le coût de fonctionnement du Prix.

Considérant qu'afin de préparer au mieux l'intégration de nouveaux territoires, mais aussi pour faire face à des réductions budgétaires, le comité du Prix TPE, a réorganisé pour 2016 le Prix sur 4 territoires, dans l'attente, en 2017, de l'entrée d'autres territoires.

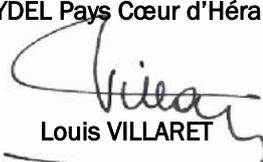
Vu que depuis 2014, le portage administratif et financier est porté par la CCI-LR qui en délègue la gestion à la CCI de Montpellier

**Le Comité Syndical**  
**Après en avoir délibéré,**  
**DÉCIDE**  
**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **De valider** le projet de convention de partenariat ci-annexée, qui prévoit :
  - Que cet accord sera conclu au minimum pour 1 an avec reconduction expresse
  - Que la participation financière du SYDEL s'élève à 3000 euros pour l'année 2016, ces crédits étant inscrits au Budget principal du SYDEL
  
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire et notamment la convention annuelle et ses éventuels renouvellements.

**Pour extrait conforme,**  
**Clermont l'Hérault, le 31 mai 2016**

**Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault**



**Louis VILLARET**